

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

---

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **ARVENSE***

*de la société*                      *BIOVITIS*

*enregistrée sous le*            *n° 2025-0483*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom PEREIRE.*

Informations générales	
Noms du produit	ARVENSE PEREIRE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	BIOVITIS 36 rue Nicéphore Niepce 33510 ANDERNOS LES BAINS France
Classe - Type	Matière fertilisante Solution concentrée d'infusion de partie aérienne sèche de prêle ( <i>Equisetum arvense</i> )
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	445-2021.01
Numéro d'AMM	1210544

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 14/02/2025

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...